

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 9402 du 17 octobre 2018 portant promotion
des sous-officiers de réserve de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1828100S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 9403 du 17 octobre 2018 (NOR : INTJ1828099S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2018:

Verrier Jérémy	NIGEND : 271 140	NLS : 9 556 754
Beauchaine Xavier	NIGEND : 161 083	NLS : 9 615 178
Laurelut Arnaud	NIGEND : 129 129	NLS : 9 521 000

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2018:

Lohrer Mikaël	NIGEND : 216 141	NLS : 9 588 049
Flahaut Sébastien	NIGEND : 251 284	NLS : 9 576 791

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 octobre 2018.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,*
F. FORMELL